



MAIRIE
DE
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
81140



TEL : 05 63 33 10 18

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE MONTMIRAL
Séance du 20 janvier 2026
Début de séance 20h30 – Fin de séance 22h30**

L'an deux mille vingt-six le vingt janvier à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Maire de la Commune.

Date de la convocation : 15 janvier 2026

Date d'affichage : 15 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 15 Votants : 10

SALVADOR Paul - DANGLES Pierre - BERLIC Gisèle- MALET Christian — BODEN Jeanne - BOSC Frédéric -BOUISSET Gilbert
GEDDES Laurence – RAUCOULES Céline- GALERNE Aline

Absent(e) sans procuration : CAMALET Anne - DE PIERPONT Christian- GIEUSSE Jean-François- GATUMEL Fabienne- MEDINA Stép

Secrétaire de séance : Gisèle BERLIC

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 .

Objet des délibérations prises par le Conseil Municipal

01-01-2026

OBJET DE LA DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION « UN ORGUE POUR L'EGLISE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il é été sollicité par l'Association « Un orgue pour l'église » pour une subvention exceptionnelle pour l'achat de l'orgue de l'église Notre Dame de L'Assomption.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser la somme de 2 000.00 € à l'association.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide :

De verser la somme de 2 000.00 euros à l'Association « Un orgue pour l'église »

02-01-2026

OBJET DE LA DELIBERATION CHOIX DE L'ENTREPRISE DE MENUISERIES EXTERIEURES – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BUREAU DE POSTE AU 110 RUE LAFAYETTE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement du bureau de poste au 110 rue Lafayette pour cela il a été lancé un marché public, suite au rapport d'analyse du 28 juillet 2025, il s'avère que l'entreprise qui devait assurer les travaux de menuiserie « Lot 2 MENUISERIES EXTERIEURES » a été déclaré en liquidation judiciaire par le tribunal de Commerce d'Albi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir l'entreprise positionnée en suivant sur le rapport d'analyse du 28 juillet 2025 :

LOT 2 – MENUISERIES EXTERIEURES

SAS GAYREL situé ZAC de Roumagnac 13 Avenue de l'Europe 81600 GAILLAC

Pour un montant HT de

9 000.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE le choix de l'entreprise :

SAS GAYREL situé ZAC de Roumagnac 13 Avenue de l'Europe 81600 GAILLAC

VALIDE le montant HT de l'opération de **9 000.00 €** soit **10 800.00 € TTC**

DONNE pouvoir au Maire et/ou à son 1^{er} adjoint à signer tous les documents ou avenants relatifs à cette opération.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune – opération 307





MAIRIE
DE
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
81140



TEL : 05 63 33 10 18

03-01-2026

OBJET DE LA DELIBERATION : AUTORISATION D'OUVERTURE NOUVEAUX CREDITS EN ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 ;

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2025 avant le vote du budget 2026 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 (colonne « Vote de l'assemblée » section investissement dépenses), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget 2026 commune

OPERATIONS	ARTICLE	Montant	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
Opé 157 Travaux église	231 aménagements des constructions	100 000.00 €	2 007 564.00 €	501 891.00 €
Opé 307 travaux de la poste	2135 Installations générales	40 000.00 €		
Opé 301 Création d'une MAM	2135 Installations générales	30 000.00 €		

DIVERS

Demande de Jeanne Boden pour une mise à disposition d'un local pour des peintres

Faire un courrier auprès de la SPA par rapport au logement de Mme YOUS à Saint Martin

Céline Raucoules informe le conseil municipal suite à sa réunion avec l'école, d'une probable suppression de classes pour la rentrée prochaine